

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRUYÈRES, VALLONS DES VOSGES
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCÈS-VERBAL

De la séance du

Mercredi 11 Avril 2018

À 20H00

Le Roulier Devant Bruyères (88460)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRUYÈRES, VALLONS DES VOSGES

Affichage – article L.2121 -25 du CGCT

L'an deux mille dix-huit et le onze avril à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Le Roulier Devant Bruyères, sous la présidence de M. Yves BASTIEN.

Nombre de délégués en exercice : 56

Nombre de délégués présents : 33

Nombre de délégués votants : 38

Date de la convocation : 05/04/2018

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Président : M. Yves BASTIEN

Les Vice-Présidents : M. Philippe GEORGEL, M. BONJEAN (procuration de Mme Delphine GREVISSE), M. Christian BISTON, M. Jacques SIMEON,

Les délégués titulaires ou suppléants remplaçant un titulaire :

Mme Odile SEURET, Mme Bernadette POIRAT, M. Philippe GERMAIN, M. Joseph MORIN, Mme Marie-José DIDIER, Mme Michèle CLAUDEL, Mme Michèle PELTIER (procuration de M. Martial HILAIRE), M. Patrick MOULIN, Mme Catherine GAILLARD, M. Joël MANGEL, Mme Anne HISLER, M. Michel HOUOT, M. Éric AUBRY, M. André BONNET (procuration de M. Christian TARANTOLA), M. Amar BOULASSEL, M. Jacques ANSEL, M. Christophe FIQUEMONT, Mme Anne-Marie HUERTAS, M. Lucien DEBLAY, M. Michel GREVISSE, M. François DARTOIS, Mme Marie-Noëlle ROBERT (procuration de M. Jean-François ROBERT), M. René L'HOMME (procuration de M. Stéphane PAUCHARD), M. Louis DIVOUX, M. Jean-Marie MICHEL, Mme Virginie GREMILLET, M. Philippe PARADIS, M. Éric BICHOTTE, Mme Nadine MEREY.

ÉTAIENT EXCUSÉS NON REPRÉSENTÉS :

Mme Krista FINSTAD-MILLION, M. Guy DELAITE, Mme Sandrine GEORGE, M. Denis BERNARD, M. Jean-Noël AUGUSTO.

ÉTAIENT EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Mme Delphine GREVISSE, M. Stéphane PAUCHARD, M. Michel BOCA.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Martial HILAIRE, M. Christian TARANTOLA, M. Jean-François ROBERT, M. Régis DEMENGE.

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. Christian SAVAGE, M. Bruno BERTRAND, M. Jean-Louis MENTREL, M. Lionel GUIBERTEAU, M. Michel PARADIS, M. Guy HINZELIN, M. Charles SCHLACHTER, M. Jean-Paul FLEURENCE, M. Jean-Paul PETITDEMANGE, M. Christian CLAUDON, M. Michel DAMBRINE. M. Hervé JULIEN.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Patrick MOULIN est nommé secrétaire de séance.

AFFAIRES DONNANT LIEU A DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

1. BUDGET PRINCIPAL : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 relative au budget principal.

2. BUDGET ASSAINISSEMENT : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, par 35 voix pour et 3 abstentions approuve la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 relative au budget assainissement.

3. BUDGET ECOLE : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 relative au budget école.

4. BUDGET REPAS : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 relative au budget repas.

5. BUDGET BÂTIMENTS ECONOMIQUES : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 relative au budget bâtiments économiques.

6. BUDGET LOTISSEMENT – ZAE : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 relative au budget lotissement-ZAE.

7. Taux d'imposition pour l'année 2018

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le taux correspondant à une augmentation différentielle, portant ainsi les taux comme suit : 5.60% pour la taxe d'habitation, 2.42 % pour le foncier bâti et 7.33% pour le foncier non bâti.

8. Durée d'unification du taux de CFE

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la durée d'unification de 5 ans relative au taux de CFE.

9. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2018

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, refuse par 11 voix pour, 24 voix contre et 3 abstentions le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2018, proposée par le SICOVAD.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, approuve par 25 voix pour, 11 voix contre et 2 abstentions le taux unique de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2018.

10. BUDGET PRINCIPAL : Budget primitif 2018

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif «PRINCIPAL», au titre de l'année 2018.

11. BUDGET ASSAINISSEMENT : Budget primitif 2018

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif «ASSAINISSEMENT», au titre de l'année 2018.

12. BUDGET ECOLE : Budget primitif 2018

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif «ECOLE», au titre de l'année 2018.

13. BUDGET REPAS : Budget primitif 2018

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif «REPAS», au titre de l'année 2018.

14. BUDGET BÂTIMENTS ECONOMIQUES : Budget primitif 2018

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif «BATIMENTS ECONOMIQUES», au titre de l'année 2018.

15. BUDGET LOTISSEMENT – ZAE : Budget primitif 2018

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif «LOTISSEMENT – ZAE», au titre de l'année 2018.

16. Adhésion à l'ASCOMADE

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'adhésion à l'ASCOMDE.

17. Ateliers seniors : Gym prévention santé

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la prise en charge de la communauté de Communes du coût de l'inscription aux ateliers seniors, à hauteur de 30€ par participant, habitant le territoire de la CCBVV, dans la limite de 15 participants.

18. Master Class de danse EAVV – Fixation des tarifs

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la prise en charge par la communauté de communes du coût du master class de danse de l'EAVV, à hauteur du restant à charge de l'ensemble des inscriptions, sachant que le coût total de la formation s'élève à 575 € et que les coûts des inscriptions sont les suivants :

Groupe	Débutants et non débutants	Préparation et adultes
Adhérents EAVV	15 €	25 €
Extérieurs	20€	30 €

19. SDAASP : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Vosges

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Vosges.

Communication de décisions**Décisions du Président :**

En vertu des délibérations n° 96/2014 du conseil communautaire du 02 mai 2014, n° 102/2014 du Conseil communautaire du 16 mai 2014, n°06/2017 et n°07/2017 du conseil communautaire du 23 février 2017, autorisant Monsieur le Président à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

- ✓ Convention de stage entre la CCBVV, l'IUT de Saint Dié pour l'accueil de l'étudiant Valentin THEVENIN.

DÉCISIONS SANS OBSERVATION

Bruyères le 13/04/2018

Le Président,

Yves BASTIEN

